



Communauté d'agglomération du nord Basse Terre

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Conseil communautaire du 2024

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

DOB-PROPOS INTRODUCTIFS DE MONSIEUR LE PRESIDENT (1/2)

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2024 marque une étape décisive dans la concrétisation de notre vision stratégique pour la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre. Il reflète notre engagement ferme à transformer notre territoire en un modèle de haute qualité environnementale et à déployer un programme d'investissement ambitieux pour répondre aux enjeux majeurs de la transition écologique et sociale.

Vision et Ambitions pour 2024

➤ Faire du Nord Basse-Terre un Territoire de Haute Qualité Environnementale

Notre volonté politique est de positionner le Nord Basse-Terre comme un leader en matière de développement durable, en harmonie avec nos valeurs environnementales. Pour y parvenir, nous allons renforcer nos politiques de préservation des espaces naturels, promouvoir l'économie circulaire et investir dans les infrastructures vertes.

➤ Un Programme d'Investissement Ambitieux

2024 verra la mise en œuvre d'un programme d'investissement robuste et soutenable visant à améliorer significativement nos infrastructures et nos services. Ce programme comprendra des projets majeurs dans les domaines de la gestion et la valorisation des déchets, de la rénovation énergétique des bâtiments publics, de la protection des populations contre les inondations et des milieux naturels, la création de service culturel de proximité.

Axes Stratégiques

1. Développement Durable et Transition Écologique

Priorisation des projets à faible impact environnemental, soutien aux initiatives locales de développement durable, et déploiement de technologies propres.

2. Cohésion Sociale et Territoriale

Renforcement de l'accès aux services de base pour tous les habitants, avec un accent particulier sur l'accès à la culture et aux sports nautiques.

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

DOB-PROPOS INTRODUCTIFS DE MONSIEUR LE PRESIDENT (2/2)

3. Économie Locale et Emploi

Le développement des Zones d'activité économiques du territoire , le soutien au développement de l'activité avec un focus sur les secteurs de l'économie bleue de l'économie verte , de l'agriculture et du tourisme durable.

4. Gouvernance et Participation Citoyenne

Promotion de la transparence et de l'engagement citoyen dans les processus décisionnels, avec une utilisation accrue des outils numériques pour la consultation publique.

L'année 2024 sera une année de défis mais également d'opportunités exceptionnelles pour le Nord Basse-Terre. Avec un engagement commun, une gestion prudente et une vision claire, nous sommes confiants dans notre capacité à transformer ces défis en succès tangibles, faisant de notre territoire un exemple de durabilité et d'innovation.

Le DOB

Le DOB est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les Elus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

□ Le cadre légal

La tenue du DOB est obligatoire pour les Régions, les Départements, **les communes de 3 500 habitants et plus**, ainsi que pour leurs EPA et leurs groupements (**Art. L.5211-36 du CGCT**).

Le DOB doit faire l'objet d'une **délibération distincte**, et doit s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (art. L.2121-20; L. 2121-21; L. 3121-14; L.3121-15; L. 4132-13 et L.4132-14 du CGCT).

Le DOB doit avoir lieu dans les **2 mois qui précèdent le vote du budget primitif**. La tenue du DOB ne peut avoir lieu à une échéance trop rapprochée du vote du budget. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du BP.

Depuis la loi du 12 juillet 2010, dans les collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants : *«préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».*

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget Primitif est illégale.

Le DOB

❑ Les dispositions issues de la Loi NOTRe du 7 août 2015

• *Un élargissement de l'information des élus*

L'article 107 de la loi NOTRe accentue l'information des Elus. Ainsi, le DOB s'effectue désormais sur la base **d'un rapport élaboré par le Président de l'EPCI** sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus et comptent plus de 10 000 habitants. En effet le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations suivant cette liste non limitative.

• *Publication et transmission du rapport*

Le contenu du rapport et les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres pour les EPCI de plus de 10 000 habitants avec au moins une commune de plus de 3500 habitants. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI. Les dispositions en matière d'orientations budgétaires trouvent à s'appliquer aux CCAS et CIAS dès lors que les communes et EPCI de rattachement sont concernés. Il est à noter qu'il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par ailleurs, l'art. 13 de la Loi de programmations des finances publiques 2018-2022 dispose que chaque collectivité présente, dans le cadre du DOB, ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Sommaire

- ❑ I – Les perspectives macro-économiques
- ❑ II – Les principales dispositions de la loi de finances 2024
- ❑ III- La santé financière de la CANBT au 31/12/2023
- ❑ III – La relance économique du territoire du Nord Basse-Terre: les grandes orientations 2024/2026
 - 3.1 – Le programme d’investissement de la CANBT
 - 3.2 – Un dynamisme économique soutenu par l’exercice de compétences majeures :
 - 3.2.1 - Une population protégée des risques naturels majeurs : la mise en œuvre de la GEMAPI
- ❑ IV – La dette
- ❑ V – Les Ressources Humaines

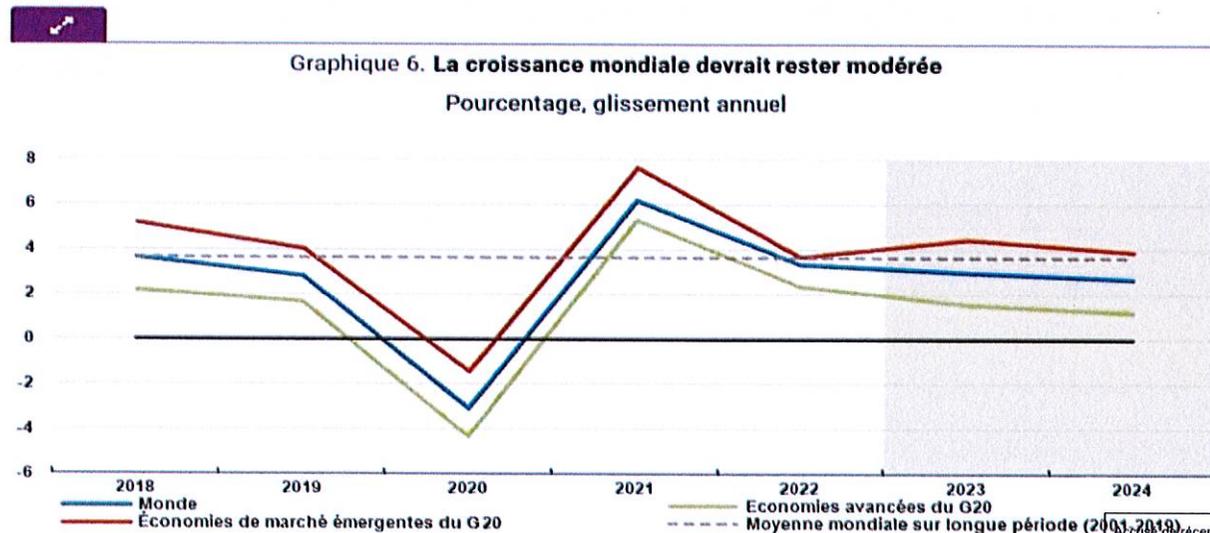
I- Les perspectives macro-économiques

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

DOB 2024 – Perspectives macro-économiques

Une croissance économique mondiale qui reste faible

Une croissance inférieure à celle observée en 2023, liée aux effets des crises monétaires et la faible reprise observée en Chine. La croissance devrait passer de 3 % cette année à 2,4 % en 2024.



Note : Les agrégats sont calculés à l'aide de pondérations variables fondées sur les PIB nominaux, à parité de pouvoir d'achat (PPA).

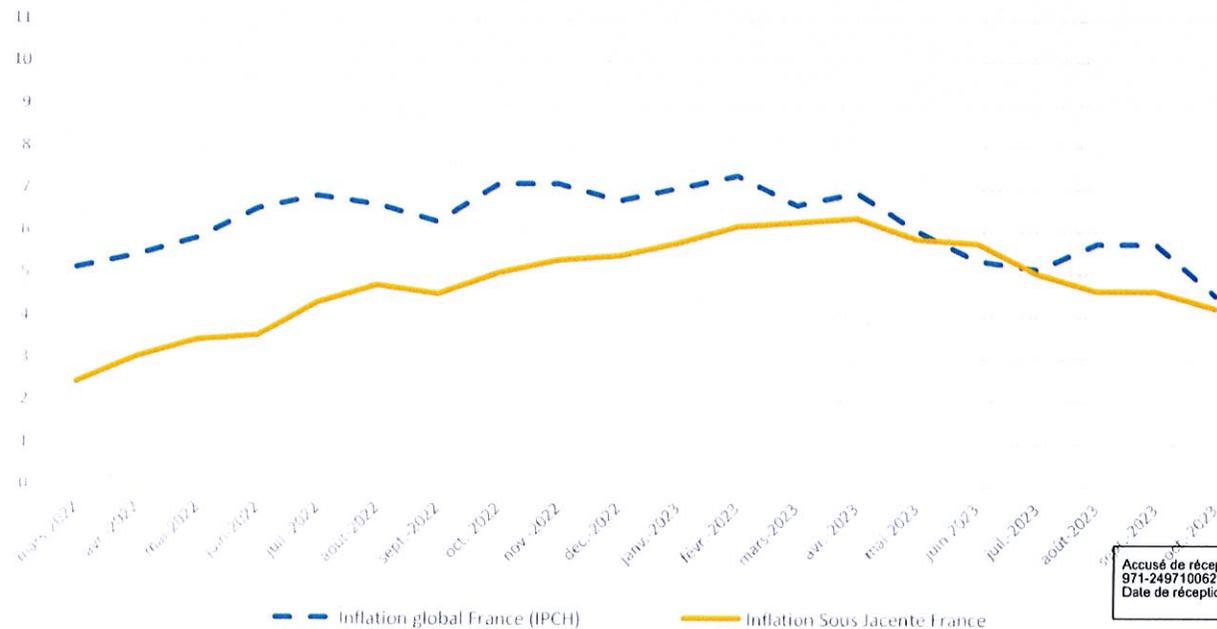
Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 114.

Accès en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

DOB 2024 – Perspectives macro-économiques

L'inflation globale diminue mais l'inflation sous-jacente persiste

L'inflation recule sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, alors que l'inflation sous-jacente (c'est-à-dire hors alimentation et énergie) n'a pas sensiblement reflué. Elle reste très supérieure aux objectifs des banques centrales.

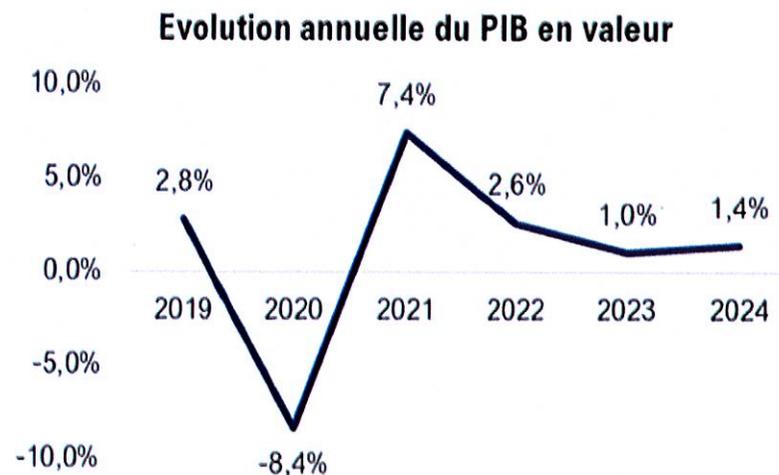


Accusé de réception en préfecture
971-2497 10062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

DOB 2024 – Perspectives macro-économiques

Au niveau national :

- ❖ Après une forte croissance du PIB en 2021 avec la levée progressive des restrictions sanitaires, le PIB connaît depuis une évolution annuelle en baisse.
- ❖ Le gouvernement avait misé sur une croissance de + 1 % en 2023. Ce scénario qui paraissait très optimiste semble plus plausible aujourd'hui. En effet, l'activité économique au 2nd trimestre est en hausse de + 0,5 % en rythme trimestriel, portant la croissance 2023 en fin de second trimestre à + 0,8 %.
- ❖ Le programme de stabilité 2023-2027 présentant les prévisions de croissance et la trajectoire de finances publiques estime que la moyenne annuelle 2023 de l'inflation serait de + 4,9 %, soit en légère baisse par rapport au + 5,2 % de 2022.
- ❖ Pour 2024, la LF prévoit une inflation de + 2,6 %, soit légèrement en dessous des prévisions issues du programme de stabilité (2,7 %).



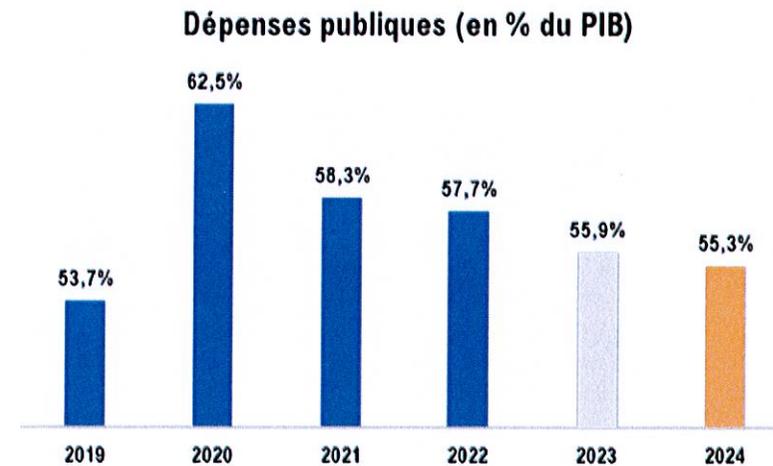
DOB 2024 – Perspectives macro-économiques

Au niveau national :

Avec le « *quoi qu'il en coûte* » des années 2020 et 2021, le niveau dépenses publiques avait fortement augmenté.

En 2023, la dépense publique en pourcentage du PIB continue sa baisse progressive.

Cependant malgré la baisse, les prévisions pour 2024 ne prévoient pas un retour au niveau d'avant crise.



DOB 2024 – Perspectives macro-économiques

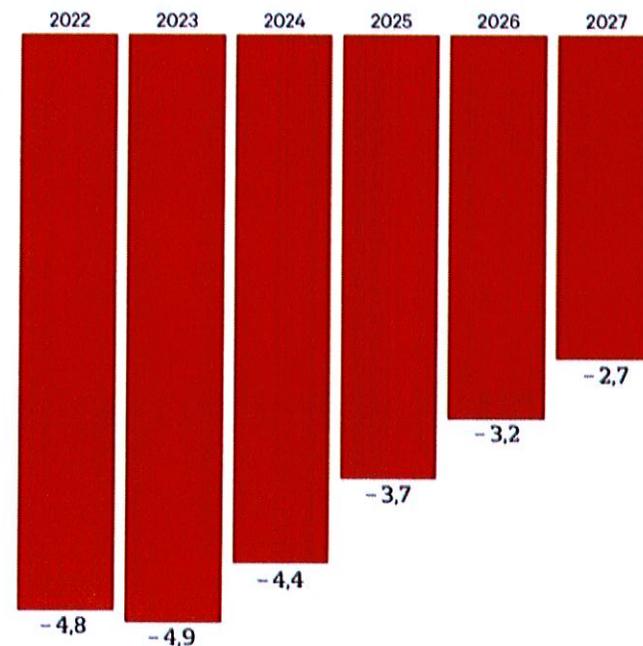
Au niveau national :

Concernant le déficit public, sa diminution se poursuit mais reste au-dessus du critère de Maastricht : 3 % du PIB.

En 2023, le déficit public est estimé à - 4,9 % du PIB. Les prévisions de la LF 2024 estiment qu'il sera de - 4,4 % du PIB.

La trajectoire de déficit public

En % du PIB



II- Les dispositions de la Loi de Finances 2024

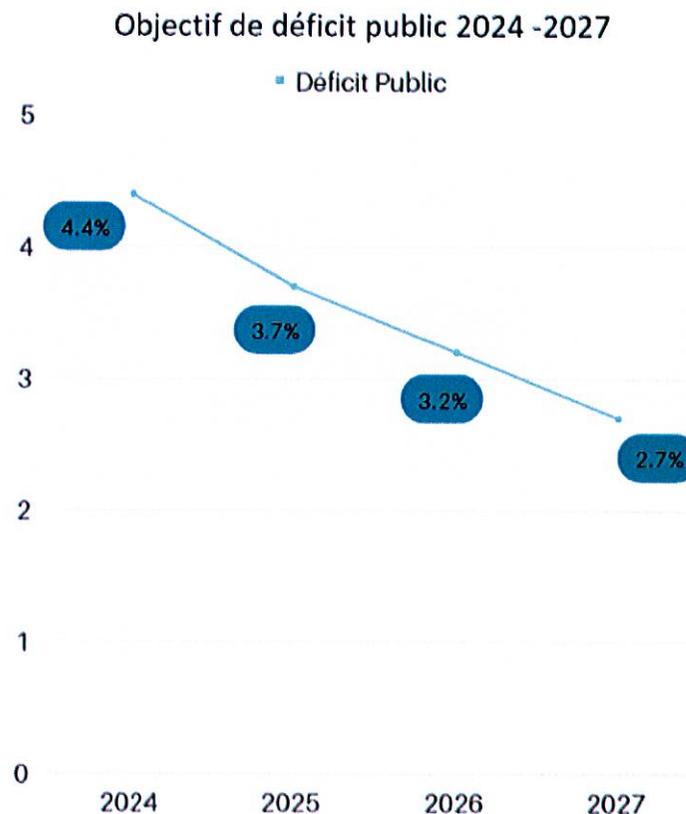
DOB 2024 – Loi de Finances 2024

Hypothèses retenues :

- Croissance : +1,4 %
- Inflation : + 2,6 %
- Recettes de l'Etat : + 14 Md€
- Dépenses de l'Etat : - 12 Md€
- Déficit public : - 144,5 Md€ (4,4 % du PIB)
- Transition écologique : + 10 Md€
- Remboursement de la dette : + 52 Md€ de charges financières

Objectifs principaux :

- Ramener le déficit public sous la barre des 3 % d'ici 5 ans
- Stabiliser la dette publique : 110 % du PIB entre 2024 et 2027



DOB 2024 – Loi de Finances 2024

Présentation du budget général de l'Etat :

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2022	LFI 2023	Révisé 2023	PLF 2024
Dépenses nettes^{1 3}	505,4	520,6	524,4	511,6
<i>dont dépenses du budget général</i>	438,2	450,0	455,5	445,1
<i>dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales</i>	43,0	45,6	44,5	44,8
<i>dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne</i>	24,2	25,0	24,4	21,6
Recettes nettes³	347,2	359,1	358,0	372,1
<i>dont impôt sur le revenu</i>	89,0	87,3	90,7	94,1
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	62,1	55,3	61,3	72,2
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée²</i>	100,8	94,7	96,3	100,4
<i>dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques</i>	18,0	16,6	16,4	16,4
<i>dont autres recettes fiscales</i>	53,4	74,3	67,4	66,3
<i>dont recettes non fiscales</i>	23,9	30,9	26,0	22,6
Solde des budgets annexes	0,0	0,1	0,1	0,2
Solde des comptes spéciaux	6,7	-3,6	-5,8	5,1
SOLDE GÉNÉRAL	-151,4	-164,9	-172,1	-144,5

Accusé de réception en préfecture
074-240740062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

DOB 2024 – Loi de Finances 2024

Dispositions intéressant les collectivités :

❖ Loi de Programmation des Finances publiques (LPFP)

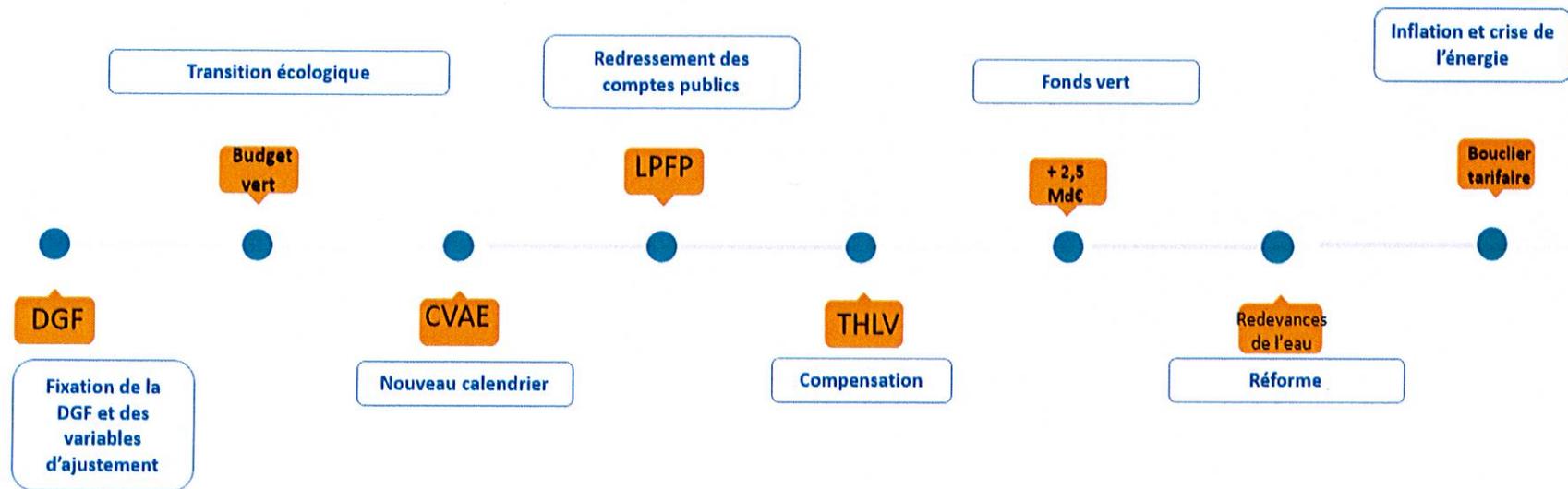
- ❖ Les LPFP sont des *lois ordinaires* fixant une trajectoire d'évolution de l'ensemble des finances publiques (et non seulement celles de l'Etat) – Article 3 de la Constitution
- ❖ Elles s'inscrivent dans une démarche de gestion pluriannuelle (3 ans minimum) des finances publiques tendue vers l'équilibre budgétaire
- ❖ Ce texte, exigé par l'Union Européenne, fixe le montant maximal des concours financiers de l'Etat aux collectivités pour la période 2023-2027 (art 13) et actualise l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités pour tenir compte de l'inflation (art 16)

❖ Objectifs assignés aux collectivités locales (art 16 LPFP)

- ❖ Les collectivités locales doivent participer au redressement des comptes publics à travers une limitation de l'augmentation de leurs dépenses, équivalente à l'inflation – 0,5 %
- ❖ A l'occasion du DOB, chaque collectivité présente son objectif concernant l'évolution de ses DRF, exprimées en valeur (budget principal et budgets annexes)
- ❖ Les contrats de confiance n'ont pas été réintroduits ; aucune sanction n'est prévue en cas de dépassements des objectifs

DOB 2024 – Loi de Finances 2024

Dispositions intéressant les collectivités :

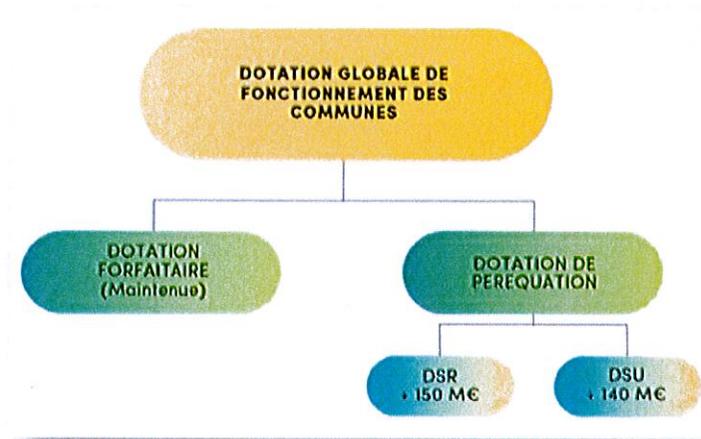


DOB 2024 – Loi de Finances 2024

Dispositions intéressant les collectivités :

Evolution des concours financiers de l'Etat

- ❖ + 320 M€ pour la DGF : 290 M€ pour les communes et + 30 M€ pour les EPCI (art 130)
- ❖ + 360 M€ pour le FCTVA
- ❖ + 200 M€ pour les compensations fiscales
- ❖ + 280 M€ de TVA affectée au Régions, en substitution de la DGF
- ❖ - 200 M€ de crédits de la mission « relations avec les collectivités locales »



DOB 2024 – Loi de Finances 2024

Dispositions intéressant les collectivités :

Lutte contre l'énergie :

- ❖ La LF 2024 maintient le bouclier tarifaire permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité (communes de moins de 2 M€ de recettes et de moins de 10 ETP)

Accélérer la transition écologique :

- ❖ La LF 2024 innove et obligera les collectivités locales de + de 3 500 habitants, à compter du CA 2024, à produire une annexe visant à coloriser les dépenses d'investissement sous le prisme du climat
- ❖ Verdissement des dotations : augmentation des dotations, fonds vert pérennisé et financement des projets de rénovation des écoles
- ❖ Renforcement de la dotation Biodiversité

Réforme des redevances des Agences de l'eau : création d'1 redevance sur la consommation d'eau potable et de 2 redevances pour la performance des réseaux d'eau et des systèmes d'assainissement collectifs, en lieu et place des actuelles redevances pollution et modernisation

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-000000000-1
Date de réception préfecture : 17/05/2024

DOB 2024 – Loi de Finances 2024

Dispositions intéressant les collectivités :

Revalorisation des bases fiscales :

- ❖ Pour les communes et les EPCI : revalorisation importante des VLC sous l'effet du CMF à prévoir, bien qu'inférieur à l'année dernière où il était de 7,1 % :
 - ICPH a atteint son pic en février 2023 à 7,3%
 - Depuis, il est en constante diminution. Il était à 5,7 % en aout
 - La revalorisation exacte pour 2024 sera **de + 3,8 %**

III – La santé financière de la CANBT au 31/12/2023 : la résorption du déficit du budget annexe transport

Le Compte Administratif prévisionnel 2023 Budget principal

Charges	CA 2023	RAR	Produits	CA 2023	RAR
Charges à caractère général	16 414 395,59		Produits des services	779 324,80	
Charges de personnel	6 476 050,04		Impôts et taxes	27 696 969,00	
Atténuation de produits	4 924 614,00		Dotations et participations	8 356 574,74	
Autres charges de gestion courante	3 935 789,11		Autres produits de gestion courante	19 259,85	
Charges financières	472 518,65		Atténuations de charges	53 428,38	
Charges exceptionnelles			Produits financiers	45,74	
Provisions pour risques et charges	1 948 765,59		Produits exceptionnels	149 807,16	
Opérations d'ordre entre sections	588 006,14		Opérations d'ordre entre sections		
			Résultat fc 2022 reporté	7 866 613,46	
Charges de fonctionnement	34 760 139,12	1 008 143,71	Produits de fonctionnement	44 922 023,13	0,00
soit un résultat de clôture en fct :			10 161 884,01		
Dépenses	CA 2023	RAR	Recettes	CA 2023	RAR
Emprunts et dettes	987 314,38		Dotations et réserves	501 448,55	
Immobilisations inc			Excédent de fct capitalisé		
Immobilisations corp			Subventions	2 448 066,93	
Immobilisations en cours	6 474 017,50		Autres immobilisations financières		
Autres			Autres		
Opérations d'ordre entre sections			Opérations d'ordre entre sections	588 006,14	
Opérations patrimoniales			Opérations patrimoniales		
Résultat d'investissement 2022 reporté	2 043 429,43				
Dépenses d'investissement	9 504 761,31	1 951 466,38	Recettes d'investissement	3 537 521,62	898 684,55
soit un résultat de clôture en invest :			-5 967 239,69		
soit un résultat de clôture (CG) :			4 194 644,32		
soit un résultat de clôture (CA) :			2 133 718,78		

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Evolution des produits de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	EVOLUTION 2022/2023	VARIATION 2019/2023
Impôts et taxes	21 240 387	24 010 239	22 113 124	24 094 602	27 696 969	15%	7%
Dotations et subventions	5 792 415	8 707 019	7 625 383	8 060 964	8 356 575	4%	10%
Autres produits courants stricts	58 367	51 838	574 194	409 125	798 585	95%	92%
Atténuations de charges	88 269	191 163	54 097	38 333	53 428	39%	-12%
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 179 438	32 960 259	30 366 798	32 603 024	36 905 557	13%	8%
Produits financiers	38	32	30	36	46	28%	5%
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	118 919	883 559	720 480	27 428	149 807	446%	6%
TOTAL DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT	27 298 395	33 843 850	31 087 308	32 630 488	37 055 410	14%	8%

Les produits de fonctionnement courant se caractérisent par une progression constante depuis 2019 et sur l'ensemble de la période 2019/2023. Cette augmentation est portée essentiellement par le produit fiscal qui s'est enrichi de la taxe GEMAPI, mais aussi par une évolution significative des bases en 2023 (+7%).

Le recul de l'année 2021 doit être retraité et isolé au regard des écritures de régularisation du FNGIR qui ont conduit à une augmentation « artificielle » du chapitre 73 en vue de ce rattrapage.

Evolution des dépenses de fonctionnement

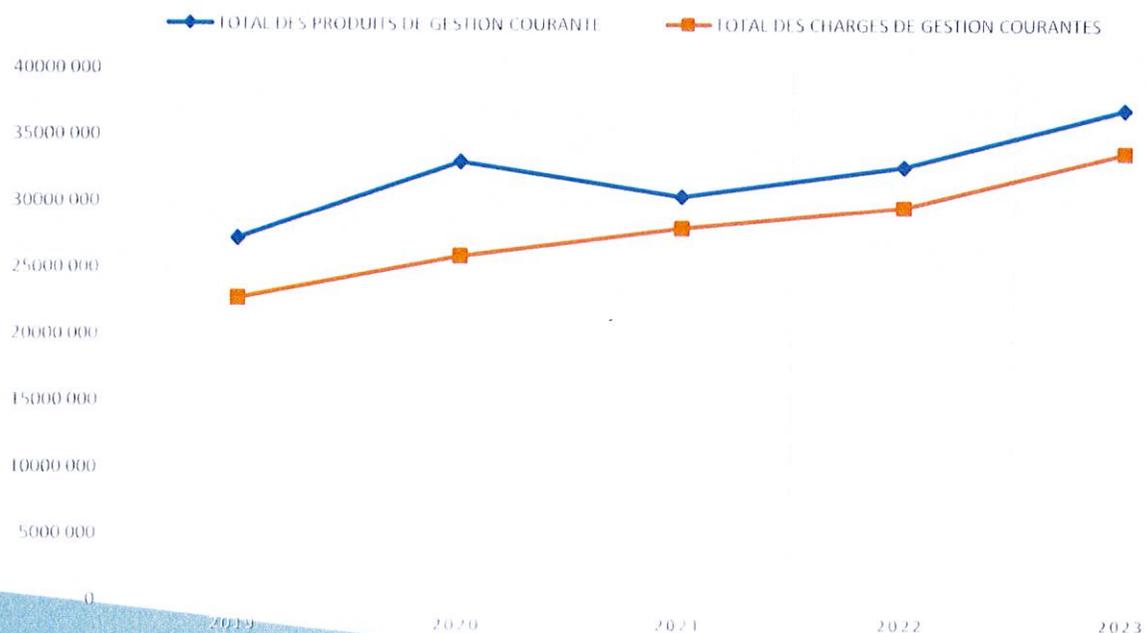
	2019	2020	2021	2022	2023	EVOLUTION 2022/2023	VARIATION 2019/2023
Charges à caractère général	10 950 415	14 156 730	14 894 916	15 729 364	16 414 396	4%	11%
Charges de personnel	5 199 098	5 231 806	5 576 736	5 867 010	6 476 050	10%	6%
AC versées aux communes / FNGIR	4 924 614	4 924 614	4 924 614	4 924 614	4 924 614	0%	0%
Autres charges de gestion courante	1 642 303	1 598 385	2 630 457	3 044 890	3 935 789	29%	24%
Dotations aux provisions				-	1 948 765	-	-
Autres dépenses	1 526 080	285 383	0	0	0	-	-
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTES	22 716 430	25 911 535	28 026 723	29 565 878	33 699 614	14%	10%
Charges financières	787 877	530 938	630 010	480 999	472 519	-2%	-2%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	211 196	4 958 541	531 479	158 856	0	-100%	-100%
TOTAL CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 715 503	31 401 014	29 188 212	30 205 733	34 172 133	13%	13%

Les charges de fonctionnement demeurent en progression sur la période 2022/2023 (+8%). Elles sont essentiellement dynamisées par les charges à caractère générales (exercice de la compétence environnement, le transport scolaire) et la masse salariale (012 qui connaît une croissance de 10% sur la même période).

La mise en œuvre du programme d'investissement, nécessitera de rationaliser ces dépenses et de maîtriser cette progression afin de dégager un autofinancement pérenne pour le développement du territoire.

Evolution comparée des charges et produits de fonctionnement

EVOLUTION DES CHARGES ET DES PRODUITS COURANTS



Des charges de fonctionnement dont l'évolution demeure dynamique, tirées par l'augmentation des charges à caractère général (011) et des charges de personnel (chapitre 012)

La chaîne de l'épargne :

En . K. Euro	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023	Evolution moyenne annuelle (2019/2023)
1. Dépenses réelles de gestion	22 716,0	25 912,0	28 558,9	29 724,7	31 750,8	7%	9%
2. Recettes réelles de fonction.	27 179,0	32 960,0	31 087,8	32 630,2	37 055,2	14%	8%
3.Epargne de gestion (2) -(1) EBF	4 463,0	7 048,0	2 528,9	2 905,5	5 304,4	83%	4%
Résultat financier	-788,0	-531,0	-599,6	-480,9	-472,4		
Résultat exceptionnel	-93,0	-4075,0	121,0	-131,4	-149,8		
4. Epargne brute	3 582,0	2 442,0	2 050,3	2 293,2	4 682,2	104%	7%
Remboursement en capital	924,00	1006,00	1170,40	1047,70	987,30		2%
5.Epargne nette	2 658,0	1 436,0	879,9	1 245,5	3 694,9	197%	

- La CAF nette est égale à la CAF brute moins le capital de dette remboursé
- Cet indicateur permet d'analyser si la CANBT dispose d'un volume d'épargne pour financer tout ou partie de ses dépenses d'équipement, en ne recourant pas à l'emprunt

L'épargne nette demeure positive sur les trois dernières années. Il s'agit là de la traduction de la capacité de la CANBT à dégager un autofinancement pérenne et suffisant pour lui permettre de couvrir le remboursement du capital de la dette, mais surtout de mener un programme d'investissement ambitieux pour le territoire du Nord Basse-Terre. Il convient cependant de maintenir la vigilance quant à la progression des dépenses de fonctionnement, dont la rationalisation est indispensable.

III – La relance économique du territoire du Nord Basse-Terre : les grandes orientations 2024-2026

UN EFFET LEVIER INDENIABLE

3.1 – Le programme d'investissement de la CANBT

Dans le cadre de son développement et de son engagement envers une gestion durable et responsable, un programme d'investissement ambitieux est structuré autour de cinq axes principaux. Ce programme vise à renforcer la capacité de la CANBT à répondre efficacement aux besoins du territoire tout en promouvant une qualité de vie élevée pour tous ses habitants.

1. Aménagement de l'Espace Communautaire

L'aménagement de l'espace communautaire se concentre sur l'amélioration des infrastructures de proximité. Cela comprend la rénovation des espaces publics et d'équipements sportifs et culturels en milieu urbain et rural, ainsi que la construction de nouveaux équipements communautaires qui répondent aux normes modernes de fonctionnalité et de durabilité.

2. Développement Économique

Le développement économique est soutenu par des initiatives qui favorisent l'innovation, la compétitivité et l'attractivité du territoire Nord Basse-Terre. Cela inclut le développement de zones d'activité économique spécialisées, et l'amélioration des infrastructures numériques pour stimuler l'économie numérique.

3. Environnement et Transition Écologique

L'axe de l'environnement et de la transition écologique est central dans notre stratégie, avec des projets qui favorisent la préservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles, et l'adaptation au changement climatique. Des investissements significatifs sont prévus sur les équipements liés au traitement et à la valorisation des déchets. Ainsi depuis le 01^{er} janvier 2024, les EPCI ont l'obligation de proposer à leurs administrés une solution de tri à la source des biodéchets.

Nous planifions ainsi la densification de nos capacités de traitement des déchets par le déploiement de nouvelles bornes d'apports volontaires (BAV), et le renouvellement des équipements installés en déchetterie. Ces équipements réduiront l'impact environnemental des déchets. Ce programme reflète notre engagement à faire du Nord Basse-Terre un territoire résilient, dynamique et inclusif, prêt à faire face aux défis du futur tout en préservant la qualité de vie de ses habitants.

4. Protection des Populations contre l'Inondation

Le programme d'investissement prévu dans le cadre de la compétence GEMAPI vise la prise de mesures proactives pour protéger les populations du Nord Basse-Terre contre les risques d'inondation par le renforcement de dispositifs de défense contre les inondations, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et les bassins versants, la protection des zones humides au regard de leur intérêt écologique.

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

5. Politiques d'Insertion et de Cohésion Sociale

Nos politiques d'insertion et de cohésion sociale visent à promouvoir l'équité, l'accès à l'emploi, et l'intégration sociale pour tous les segments de la population. Cela inclut le développement de programmes de formation professionnelle au travers des chantiers écoles et Ateliers Chantiers d'insertion, le soutien aux initiatives locales de solidarité, et la mise en place de services sociaux renforcés.

Ce programme d'investissement reflète notre engagement à faire du Nord Basse-Terre un territoire résilient, dynamique et inclusif, prêt à faire face aux défis du futur tout en préservant la qualité de vie de ses habitants.

Les projets d'investissements pour la période 2023/2026 s'élèvent à **54 M€**. Cette programmation pluriannuelle vise à créer les conditions d'un développement du territoire durable, de haute qualité environnementale et d'un service public efficient dédié aux attentes de la population du Nord Basse-Terre.

Les grands axes sont les suivants :

**AXE 1 -
L'AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE**

*AMENAGER
DURABLEMENT LE
TERRITOIRE EN
PROTEGEANT
L'ENVIRONNEMENT*

25 M€

**AXE 2 -
LE
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

*L'attractivité
économique du
territoire : levier
incontournable
du
développement*

9,7 M€

**AXE 3-
L'ENVIRONNEMENT
et LA TRANSITION
ECOLOGIQUE**

*VISER
L'EXEMPLARITE
EN MATIERE DE
DECHETS ET
AMPLIFIER LA
TRANSITION
ECOLOGIQUE*

7 M€

**AXE 4 -
LA PROTECTION
DES
POPULATIONS :
LA GEMAPI**

*La sécurité des
populations : une
priorité non
négociable*

12 M€

**AXE 5 -
POLITIQUE
D'INSERTION ET
DE COHESION
SOCIALE**

*Rompre
l'isolement des
populations*

414 K€

LIBELLE PROGRAMME	COÛT D'OBJECTIF	RESSOURCES		PROGRAMMATION PLURIANNUELLE				
		SUBVENTIONS (PRE, REGION, ETAT Contrat convergence...)	AUTOFINANCEMENT	CP antérieurs	2024	2025	2026	2027
AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE								
Réalisation d'un village artisanal et accueil multimodal à Deshaies	3 487 400,00	3 180 596,00	306 804,00	2 905 623,70	581 776,30			
Réhabilitation et achèvement de la piscine Intercommunale à Petit-Bourg	6 397 443,00	1 500 000,00	4 897 443,00	290 605,83	1 000 000,00	3 000 000,00	2 106 837,17	
Construction de la Halle aux poissons à Deshaies	833 350,00	152 598,00	680 752,00	746 230,54	87 119,46			
Pôle d'excellence rural - Réalisation de la maison du miel (Deshaies)	1 500 000,00		1 500 000,00		50 000,00	1 000 000,00	450 000,00	
Pôle d'excellence rural-Réalisation de la maison de l'ananas (Sainte-Rose)	1 500 000,00		1 500 000,00		50 000,00	1 000 000,00	450 000,00	
Aménagement paysager site de Gédon Lamentin	300 000,00		300 000,00		40 000,00	130 000,00	130 000,00	
Aménagement du siège administratif de la CANBT	3 000 000,00		3 000 000,00	104 332,49	910 812,00	1 200 000,00	784 855,51	
EQUIPEMENTS SPORTIFS : travaux de grosses réparations sur les bases nautiques Sainte rose et Petit-bourg	400 000,00		400 000,00		200 000,00	200 000,00		
Réaménagement du hall des sports Intercommunal Teddy RINNER	1 400 000,00	500 000,00	900 000,00	33 324,02	1 366 675,98			
Réalisation de la HLP tranche 2 (50 mouillages) Deshaies	1 500 000,00		1 500 000,00		100 000,00	700 000,00	700 000,00	
Equipement du centre culturel Intercommunal René Philogène	1 628 753,00		1 628 753,00	25 909,75	1 602 843,25			
Aménagement paysager de Poirier Lamentin	300 000,00		300 000,00		40 000,00	130 000,00	130 000,00	
Réhabilitation du bâtiment du syndicat d'initiative	627 924,04		627 924,04	260 672,40	367 251,64			
Réhabilitation de la place SARRAULT à Petit-Bourg	1 900 000,00		1 900 000,00		1 000 000,00	900 000,00		
Bâtiments communautaires: Travaux de grosse réparation	500 000,00		500 000,00		400 000,00	100 000,00		
TOTAL AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	25 274 870,04	5 333 194,00	19 941 676,04	4 366 698,73	7 796 478,63	8 360 000,00	4 751 692,68	

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Requalification de la ZAE Bellevue Petit-Bourg	3 500 000,00		3 500 000,00	100 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	
Aménagement des ZAE	1 920 000,00		1 920 000,00	500 000,00	730 000,00	690 000,00	
Aménagement de SOFAIA	2 500 000,00		2 500 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00	
Aménagement de la Baie de Marigot	1 800 000,00		1 800 000,00	300 000,00	1 000 000,00	500 000,00	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9 720 000,00	0,00	9 720 000,00	0,00	2 150 000,00	4 680 000,00	2 890 000,00

ENVIRONNEMENT

Fourniture de bacs roulants (OM)	850 000,00		850 000,00	850 000,00			
PLPDMA	150 000,00		150 000,00	150 000,00			
Plan d'action territorialisé collecte sélective 2023/2024	1 651 900,00	1 196 984,00	454 916,00	1 651 900,00			
Modernisation de la déchetterie de LAMENTIN	550 000,00	450 000,00	100 000,00	550 000,00			
Modernisation de la déchetterie de DESHAIES	700 000,00	553 676,00	146 324,00	700 000,00			
Système alternatif de stockage d'eau potable à destination des établissements scolaires	923 210,00	302 001,00	621 209,00	536 646,56	386 563,44		
Gratification du geste de tri	823 128,00		823 128,00	282 114,61	541 013,39		
Compostage partagé	180 000,00		180 000,00	180 000,00			
Mise en place de solutions alternatives de gestion individuelle de bio déchets (composteurs)	980 000,00		980 000,00	980 000,00			
TOTAL ENVIRONNEMENT	6 808 238,00	2 502 661,00	4 305 577,00	818 761,17	5 989 476,83		

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

TRANSITION ECOLOGIQUE								
Transition écologique et numérique de la CANBT	30 000,00	20 000,00	10 000,00		30 000,00			
Audit énergétique du patrimoine de la CANBT et des communes membres	144 000,00			39 494,00	104 506,00			
Etude d'élaboration du PCAET et Evaluation Environnementale Stratégique	89 241,25	0,00	89 241,25	15 500,00	73 741,25			
TOTAL TRANSITION ECOLOGIQUE	263 241,25	20 000,00	99 241,25	54 994,00	208 247,25	0,00		
POLITIQUE D'INSERTION ET DE COHESION SOCIALE								
MOBILITE DES AINES	51 000,00	15 000,00	36 000,00		51 000,00			
DIGITAL POUR TOUS	53 000,00	30 000,00	23 000,00		53 000,00			
AIDONS NOUS LES UNS LES AUTRES	270 000,00	30 000,00	240 000,00		270 000,00			
CONTRAT DE VILLE DE SAINTE ROSE	40 000,00		40 000,00		40 000,00			
TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE	414 000,00	75 000,00	339 000,00	0,00	414 000,00	0,00	0,00	0,00
GEMAPI								
EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI	11 978 570,00	415 999,00	11 562 571,00	184 295,00	3 000 000,00	2 226 190,00	2 226 190,00	4 341 895,00
TOTAL GEMAPI	11 978 570,00	415 999,00	11 562 571,00	184 295,00	3 000 000,00	2 226 190,00	2 226 190,00	4 341 895,00

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Le financement du programme d'investissement

- La CANBT mobilise l'ensemble des dispositifs de relance de l'économie mis en œuvre par les différents partenaires institutionnels (CCET/ FEDER / REGION / DEPARTEMENT / ETAT (DETR) / FSE / FEADER / GAL, ainsi que le Fonds vert).
- Un partenariat financier est en cours de contractualisation avec l'AFD pour le financement et l'accompagnement des projets d'investissement. A ce titre, les études de mise en œuvre de projets environnementaux HQE bénéficient d'un accompagnement financier à 100 % de l'AFD.

Les ressources de fonctionnement pour l'exercice 2024 (fiscalité et DGF)

Des ressources fiscales, dont la TEOM en progression du fait de l'évolution des bases fiscales (réévaluation des bases fiscales. La TEOM progresse de 4% sous l'effet de la variation des bases).

EVOLUTION PRODUIT FISCAL

	Bases définitives 2023	Bases prévisionnelles 2024	Taux constants	Produit fiscal prévisionnel	Var	2023
TEOM	80 041 254	83 463 503	14,10%	11 768 353,92 €	4%	11 301 182,00 €

Des ressources fiscales dont l'évolution est hétérogène : il est à noter une progression notable de la TVA en compensation de la suppression de la TH

La réforme fiscale se poursuit en 2024: Disparition de la CVAE remplacée par une compensation de l'Etat

RESSOURCES	Evolution du produit fiscal Prévisionnel		% d'évolution
	Produit 2023	2024	
		3 197	
CFE	2 893 219,01 €	858,40 €	11%
Taxe sur Foncier non Bâti	16 703,54 €	17 278,80 €	3%
TVA	8 106 650,00 €	9 538 557,00 €	18%
CVAE	1 026 465,00 €	0,00 €	
IFER	256 220,00 €	256 220,00 €	0%
TASCOM	252 763,00 €	252 763,00 €	0%
Taxe additionnelle FNB	28 782,00 €	28 162,00 €	-2%
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	1 425 525,10 €	1 100 283,00 €	
GEMAPI	1 576 980,00 €	1 580 200,00 €	

3-2-1. Une population protégée des risques naturels majeurs : la poursuite de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Quel besoin couvert par quel financement ?

Le programme de travaux voté en mars 2023 détermine un volume de travaux prioritaires évalué par les communes membres à hauteur de 12 M€ d'études et de travaux à mener dans une première phase. Des cofinancements publics sont d'ores et déjà sollicités et en partie accordés auprès des services instructeurs au titre du Fonds vert.



FINANCEMENT DE LA GEMAPI
Besoin total : 11 958 570 €



- Taxe Gemapi (20 €) :
1 580 200 €



- Autofinancement de la
CANBT : 9 962 371 €



- Subventions : Fonds
vert/Fonds Barnier/
OFB) : 415 999 €

L'exécution 2023 du Budget annexe transport

Charges	CA 2023	RAR	Produits	CA 2023	RAR
Charges à caractère général	2 742 731,00		Produits des services		
Charges de personnel	310 501,00		Impôts et taxes	868 544,00	
Atténuation de produits			Subventions d'exploitations et participation	8 710 662,00	
Autres charges de gestion courante	0,86		Autres produits de gestion courante	737 851,00	
Charges financières			Atténuations de charges		
Charges exceptionnelles			Produits financiers		
Opérations d'ordre entre sections	45 838,38		Produits exceptionnels		
Résultat fc 2022 reporté	7 107 596,00		Opérations d'ordre entre sections		
Charges de fonctionnement	10 206 667,24	307 823,84	Produits de fonctionnement	10 317 057,00	62 678,02

soit un résultat de clôture en fct : 110 389,76

Dépenses	CA 2023	RAR	Recettes	CA 2023	RAR
Emprunts et dettes			Dotations et réserves		
Immobilisations inc			Excédent de fct capitalisé		
Subventions d'équipement versées			Emprunts et dettes		
Immobilisations corp	1 858,00		Subventions		
Immobilisations en cours			Autres immobilisations financières		
Autres			Autres		
Opérations d'ordre entre sections			Opérations d'ordre entre sections	45 838,38	
Opérations patrimoniales			Opérations patrimoniales		
			Résultat d'investissement 2021 reporté	624 459,00	
Dépenses d'investissement	1 858,00	0,00	Recettes d'investissement	670 297,38	0,00

soit un résultat de clôture en invest : 668 439,38

soit un résultat de clôture (CG) : 778 829,14

soit un résultat de clôture (CA) : 533 683,32

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

QUELLE STRATEGIE POUR UN SERVICE PUBLIC DE LA MOBILITE AU SERVICE DU BESOIN DES USAGERS ?

Un déficit résorbé

L'exercice de la compétence transport souffre d'un déficit structurel, et ce depuis de nombreuses années en raison d'un déséquilibre entre le poids de la compensation accordée au sein de la DSP et les recettes issues de l'activité.

Cependant en 2023, la prise en charge du titre relatif aux années antérieures du FIRT (2012 à 2016), soit 6,7 M€ en recettes de fonctionnement, permet au budget annexe transport de sortir du déficit.

Le Transports constitue un pilier essentiel du développement et de la cohésion sociale pour le territoire du Nord Basse-Terre (CANBT). Le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024 s'articule autour de la gestion et de l'optimisation de cette compétence, avec une attention particulière portée sur le transport scolaire l'a modernisation de la billettique, ainsi que la préparation de la transition vers une nouvelle autorité unique de transport à l'horizon 2025.

❖ Les nouveaux marchés de Transport Scolaire

Objectifs :

- Assurer une passation efficace des nouveaux marchés de transport scolaire pour garantir une gestion optimisée et sécurisée du transport des élèves.
- Améliorer la couverture et la qualité du service en réponse aux besoins évolutifs de la population.
- Minimiser les coûts opérationnels tout en maintenant un service de haute qualité pour la rentrée scolaire.
- Adapter les itinéraires pour répondre de manière plus efficace aux flux d'élèves e.

Stratégies :

- Introduction de critères de performance stricts pour les nouveaux marchés.

❖ Mise en Place d'une Nouvelle Billettique

Objectifs :

- Moderniser le système de billettique pour améliorer le service rendu à l'utilisateur et optimiser la collecte des recettes.
- Intégrer les nouvelles technologies de paiement sans contact et mobile.

❖ Maîtrise des DSP Transport Urbains et Révisions de Prix

Objectifs :

- Contrôler et rationaliser les coûts des délégations de service public (DSP) pour le transport urbain.
- Assurer la transparence et l'équité dans les révisions de prix.

Stratégies :

- Établir des mécanismes de suivi plus stricts pour surveiller les performances et les coûts des services.

❖ **Élaboration du Plan de Mobilité de la CANBT**

Objectifs :

- Continuer à développer un plan de mobilité urbaine qui soutienne le développement durable et réponde aux besoins de mobilité des citoyens.
- Préparer la transition vers la création d'une nouvelle autorité unique de transport pour début 2025.

Stratégies :

- Collaboration étroite avec les municipalités, les entreprises locales et les citoyens pour une approche intégrée et participative.
- Participation aux travaux de l'équipe projet dédiée pour la transition vers la nouvelle autorité de transport, en s'assurant que tous les aspects légaux, techniques et communautaires soient couverts.

Conclusion

Les orientations du budget 2024 pour le Transport de la CANBT visent à soutenir une transition efficace vers une gestion plus maîtrisée et adaptée du transport au sein de notre communauté.

LA STRUCTURATION DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

- ❑ Le Budget annexe transport, service public industriel et commercial, consiste exclusivement à la mise en œuvre de la délégation de service public de transport urbain, le transport scolaire s'exécutant depuis tantôt au sein du budget principal en tant que service public administratif.
- ❑ Les dépenses d'exploitation de l'exercice 2024 sont composées essentiellement du versement de la compensation au délégataire tel que prévu au contrat de concession pour un montant de 3 825 596 € (2,8 M€ en 2023) soit une augmentation de 36%.
- ❑ Les charges de personnel s'élèveront à 340 000 € (soit une progression de 10%)
- ❑ Les produits d'exploitation qui permettent la couverture des dépenses sont composés essentiellement :
 - De la fiscalité : le versement transport prélevé sur les entreprises de +11 salariés : 850 000 €
 - La taxe sur les carburants : 630 000 €
 - De la contribution du budget principal : 2 M€

IV – Analyse de la dette

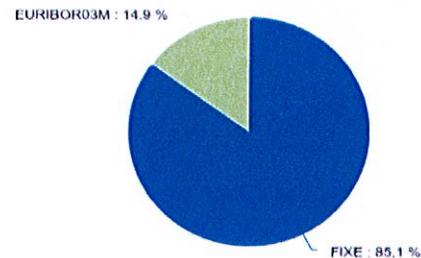
Synthèse du portefeuille au 01/01/2024

Les principaux enseignements sur la dette du Budget Principal au 1er janvier 2024 sont les suivants:

- L'encours de dette de la communauté au 01/01/2024 est de 10 252 373 € ;
- L'encours affiche **un bon niveau de sécurisation** avec près de 85% d'encours sur taux fixe et 15% sur taux monétaires ;

La Communauté sécurise les charges de sa dette. L'encours à taux variable, associé aux conditions favorables de marché, permet de diminuer le coût global de la dette.

Index de taux

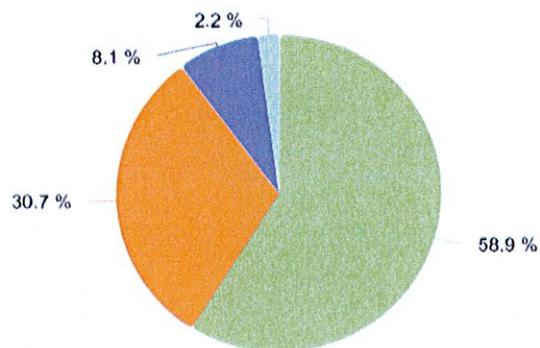


Index	Nb	Encours au 01/01/2024	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	7	8 719 961,29	85,05%	1 281 923,38	84,39%
EURIBOR03M	1	1 532 412,50	14,95%	237 159,29	15,61%
TOTAL	8	10 252 373,79		1 519 082,67	

Accusé de réception en préfecture
971-2497 10062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Etude du risque de contrepartie

Prêteurs



La répartition par prêteurs permet d'observer si la communauté subit un risque de contrepartie. Il peut être atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette.

Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Caisse d'Epargne	-	58,95	6 043 275,00
Caisse de Crédit Agricole	-	30,74	3 151 594,52
Société Générale	-	8,12	832 094,22
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	-	2,20	225 410,05
TOTAL			10 252 373,79

La dette communautaire est répartie auprès des trois principaux financeurs des collectivités locales d'outre-mer. Elle présente donc peu de risque de contrepartie.

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Perspectives sur l'exercice 2024

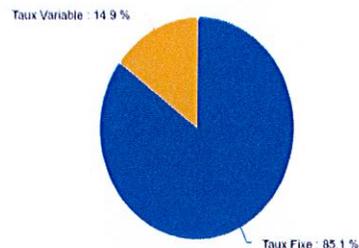
Le projet de budget 2024 n'intègre pas d'emprunt dans l'équilibre du programme d'investissement. La CANBT fait le choix d'optimiser les cofinancements publics disponibles venant soutenir l'action publique locale.

Le profil d'amortissement de la dette sera le suivant :



Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Types de Taux

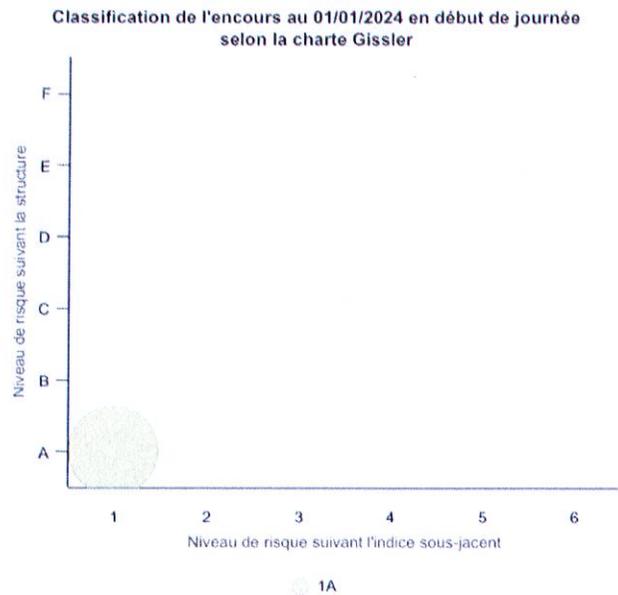


	Fixes	Variables	Total
Encours	8 719 961,29	1 532 412,50	10 252 373,79
%	85,05%	14,95%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans, 11 mois	5 ans, 3 mois	5 ans
Duration	4 ans, 7 mois	4 ans, 7 mois	4 ans, 7 mois
Nombre d'emprunts	7	1	8
Taux actuariel	4,36%	6,52%	4,68%
Taux actuariel après couverture	4,36%	6,52%	4,68%

En termes de poids de répartition, un seul contrat de prêt est à taux variable, ce qui offre à l'EPCI une sécurité vis-à-vis des évolutions des taux du marché.

IMPLICATION AU REGARD DE LA CHARTE DE GISSLER

Charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/01/2024	%
1-A	10 252 373,79	100,00%
TOTAL	10 252 373,79	100 %

Au regard des critères de classification de la Charte de Gissler et du risque associé aux emprunts qualifiés de toxiques, les emprunts de la CANBT sont hors zone de risque soit classifiés en A1 (taux fixes et variables simples assortis des indices de la zone euro)

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

V – LES RESSOURCES HUMAINES

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20240517-88-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

5.1. Evolution de la masse salariale

	2019	2020	2021	2022	2023	PREVISIONS 2024	VARIATION 2022/2023	VARIATION 2023/2024
Charges de personnel	5 199 098	5 231 806	5 576 736	5 867 010	6 476 050	6 982 795	10,4%	7,8%

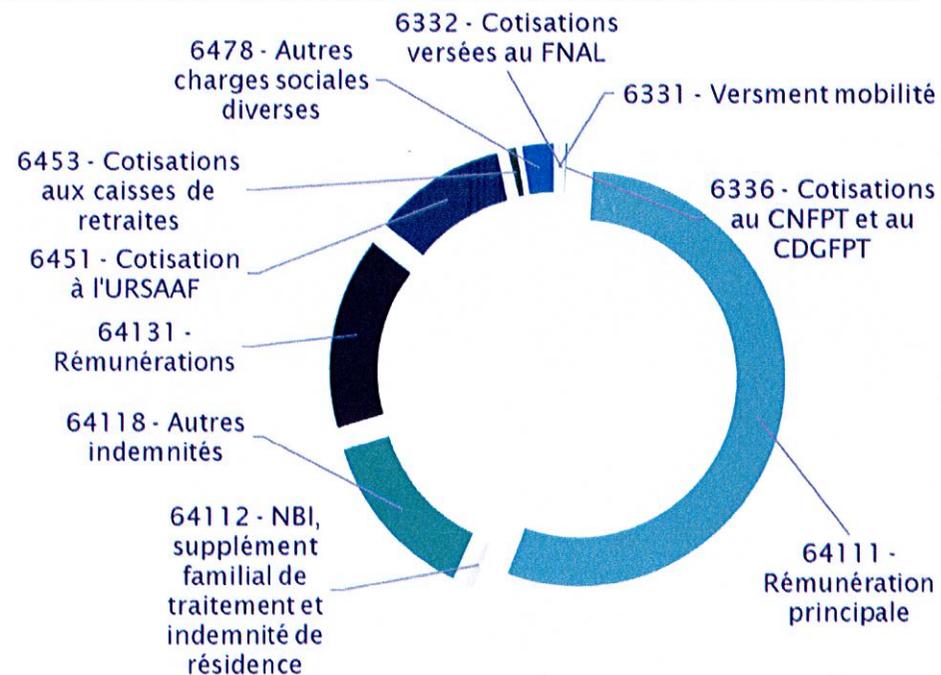
La masse salariale a connu une croissance de 10,4 % sur la période 2022/2023.

- ❑ L'augmentation des effectifs et de la masse salariale en 2024 est directement liée à la montée en charge de l'administration communautaire (recrutements de la responsable communication, DRH, Chargé de mission GEMAPI, gestionnaire LEADER, agent de développement LEADER, agent de développement GALPA et agents de déchetterie, dont certains postes en contrats de projets subventionnés sur le fond vert et les fonds européens).
- ❑ L'année 2023 a été marquée par la poursuite de PPCR (parcours professionnels carrière rémunérations). Cette mesure réglementaire interministérielle et inter-fonction publique prévoit la revalorisation des grilles indiciaires.
- ❑ La prévision pour l'exercice 2024 sera marquée par une augmentation limitée (près de 8%) qui tient compte de l'évolution des agents sur les grilles statutaires et des évolutions indemnitaires.
- ❑ Elle s'établira donc à 6 982 795 €.

	MONTANT (€)
Réexamen des contributions au titre de la CSG	54 852,00
Intégration De La Garantie Individuelle Du Pouvoir d'achat (GIPA)	54 852,00
Contribution financière FIPHP	27 648,00
Mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA)	130 000,00
Protection sociale complémentaire	25 000,00
Prévoyance	25 000,00
Effets du glissement vieillesse-technicité (GVT)	18 681,00
Anticipation des recrutements des postes identifiés	232 002,66
Réduction de masse salariale prévue (départ en retraite, mutation, etc)	-61 707,44
TOTAL GENERAL	506 328,22

La masse salariale 2024 prévisionnelle représente une dépense totale de 6,9 M€ ainsi déclinée :

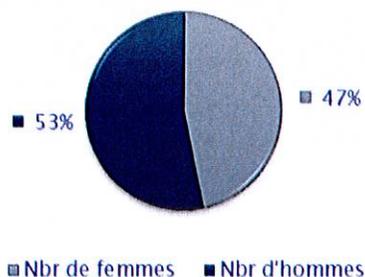
- ❑ Les rémunérations principales représentent 65 % des montants du chapitre 012
- ❑ Les cotisations et autres impôts et charges représentent près de 35%



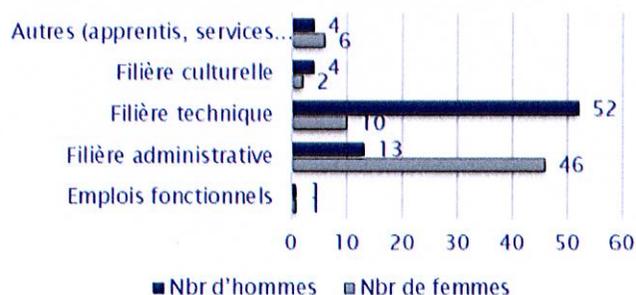
5.3. Effectifs des agents de la CANBT et répartition F/H

Au 31/12/2024, la CANBT comptait 139 agents :

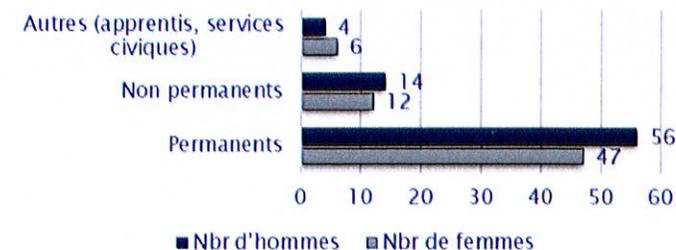
Répartition agents Femmes / Hommes



Répartition des femmes et des hommes par filière



Répartition par statuts (permanents et non permanents)



□ La répartition générale entre les genres est globalement équilibrée (47% de femmes soit 55 agents contre 53% d'hommes soit 74 agents).

□ Toutefois, la répartition entre les filières demeure fortement genrée. En effet, les hommes représentent 37 % de la filière technique, les femmes 33 % de la filière administrative.